Image not found or type unknown

Obligations en succession du porte-fort

Par **Jeannine70**, le **26/08/2015** à **19:33**

Bonjour;
Ma sœur s'étant portée-fort pour la succession de ma mère a récupérée la totalité du compte de celle-ci Mi juin 2015.
A-t-elle une date limite pour redistribuer la somme d'argent aux autres héritiers et avait-elle une obligation de les informer de sa démarche ?
Meri

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés